

Testament d'Elisabeth Campagne le 25 mai 1812 maison Casalis à Bielle

Par devant nous Jean-Baptiste Fouraa, notaire impérial du canton d'Arudy à la résidence de Louvie-Juson au département des Basses-Pyrénées et des quatre témoins cy après nommés, a comparu Elisabeth Campagne native de la commune de Béon, épouse de Jean Casalis, tailleur, résidante et domiciliée dans la commune de Bielle. Laquelle se trouvant en assez bonne santé, possédant son bon sens, mémoire et jugement ainsi qu'il est apparu à nous notaire et témoins, par ses discours et entretien, nous a dit dans la vue de la mort et voulant la prévenir pour le règlement de ses affaires temporelles, désirer faire son testament et ordonnance de dernière volonté, demandant à nous notaire vouloir le recevoir, ce que nous lui avons accordé. En conséquence la ditte Campagne testatrice après avoir recommandé son âme à Dieu nous a dicté son testament, lequel nous écrivons sous sa dictée en présence des dits témoins ainsi qu'il suit :

Premièrement, je ditte de Campagne déclare que je suis mariée depuis environ cinquante-cinq ans avec le dit Casalis avec lequel j'ai procré(é) huit enfants, dont quatre sont morts sans postérité ; l'aîné nommé Pierre est décédé depuis environ deux mois et a laissé de son mariage avec Catherine Lapasseig debaig deux filles, la première mariée avec Jacques Isaure de la présente commune chez lequel mon dit fils se retira avec sa femme lors du mariage de sa fille ; mes trois autres enfants sont vivants , savoir un garçon et deux filles, le garçon apellé Pierre se trouve depuis quelques années dans le royaume d'Espagne ; la première des filles appelée Marie, mariée avec Nicolas Balana de la présente commune et la dernière Jeanneton qui habite en ma compagnie et ayant à me louer de l'amitié, de l'attachement et de l'amour filial qu'elle m'a toujours manifesté et voulant lui témoigner ma reconnaissance, je lui laisse et lègue la propriété de tout le mobilier que je délaisserai à ma mort, pour par elle en faire et disposer depuis le dit jour comme de chose à elle propre.

Secondement, je laisse et lègue à la même Jeanneton Casalis ma dernière fille et sa vie durant, la jouissance de la chambre de ma maison de Casalis que je possède en la ditte commune de Bielle et qui donne sur la rue ainsi que la partie du grenier qui se trouve sur icelle et le res de chaussée qui est en dessous, pour elle en jouir pendant sa vie, et la dispense de fournir caution pour raison de la ditte jouissance et à la charge par elle de laisser le passage libre par le res de chaussée pour l'exploitation du restant de la maison ; je veux aussi qu'elle puisse jouir également pendant sa vie de la moitié du jardin à son choix du jardin attenant à ma maison et qu'à cet effet les entrées et issues pour aller au même jardin lui soient libres pour le restant de la ditte maison, laquelle donation je lui fais en outre à titre de précipu hors part et portion et sans raport.

Troisièmement, j'institue pour mes futurs héritiers généraux et universels de tous les autres bien non légués que je délaisserai à mon décès, tant la ditte Jeanneton ma fille que Marie épouse Balana, Pierre Casalis mes autres fils et filles ainsi que Marie et autre Marie Casalis mes petites filles.

Quatrièmement, je révoque, casse et annule tous testaments ou autres dispositions de dernière volonté par moi antécédents faits, voulant que celui cy seul soit exécuté et vaille dans la meilleure forme que puisse être qui est tout ce feut ainsi fait, dicté et nommé à nous notaire en présence des dits témoins par la ditte Campagne testatrice qui avons écrit le présent de notre propre main, que nous lui avons lu et relu en présence des dits témoins et après l'avoir compris, elle a déclaré qu'il contient sa pure, libre et dernière volonté dans laquelle elle persiste. Dont acte fait et passé à Bielle maison de Casalis, où nous avons été requis de nous rendre le vingt-cinq may avant midy mil huit cent douze, en présence d'Etienne Lapuyade menuisier, Barthélemy Casanave dit Porte, Blaise Lassalle et Jean Paris, ces trois derniers laboureurs, domiciliés et résidants dans la présente commune, témoins à ce appellés qui ont signé avec nous notaire, non la ditte Campagne testatrice pour ne savoir de ce par nous requise conformément à la loy. En présence des témoins par nous notaire.

Lassalle

Lapuyade

Paris

Casanave dit Porte

Fouraa no^{re} imp^l

Nota : Elisabeth Campagne décédera à Bielle le 12 janvier 1813 en la maison Casalis. Elle était âgée d'environ de 70 ans et sa profession est « femme accoucheuse ». Donc si personnellement elle eut huit enfants, elle aida bien de ses compatriotes à accoucher. Son fils Pierre qu'elle indique décédé à la rédaction de son testament, est mort à Bielle le 7 avril 1812.